

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le mardi, le trois (3) septembre 2019 à 20h00 au Centre Lepageois,

Étaient présents :

Monsieur maire Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Ghislain Vignola
Yann-Érick Pelletier
Jasmin Couturier

Madame la conseillère suivante : Josée Martin

Sont absents : Hugo Béland
Myriam St-Laurent

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière.
- 2. 2019-176 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 & 19 août 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal :

2019-177 Il est proposé par Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 août 2019.

2019-178 Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 août 2019.
- 4. 2019-179 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

Période 8

9167-6858 QUÉBEC INC.	C1901773	636,40
ALAIN THIBAUT	C1901774	20,00
ALARME BSL INC.	C1901775	213,85
ANGÉLINE ANCTIL	C1901776	285,00
BELL MOBILITÉ INC	L1900041	19,49
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	C1901777	159,86
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	C1901777	19,61
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	C1901777	199,83
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	C1901777	199,83
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	C1901777	49,95
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	C1901777	9,84
DENIS OUELLET	C1901778	20,00
DICKNER INC.	C1901779	3,20
DICKNER INC.	C1901779	272,35
DICKNER INC.	C1901779	131,47
DICKNER INC.	C1901779	838,18
DICKNER INC.	C1901779	42,18
ÉCOCENTRE DE LA MITIS	C1901798	16,39
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS	C1901780	971,54
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	C1901781	8,00
FRANCIS PELLETIER	M1901766	320,49
GERVAIS DUBÉ	C1901782	905,00
HYDRO-QUÉBEC	L1900042	47,69
HYDRO-QUÉBEC	L1900042	142,81
HYDRO-QUÉBEC	L1900042	130,80
HYDRO-QUÉBEC	L1900042	178,85
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	C1901783	16,78
DÉPANNEUR IRVING	C1901784	216,01
JEAN BÉLANGER	C1901785	20,00
KALITEC SIGNALISATION	C1901786	1 409,59
LES SERVICES KOPILAB	C1901787	45,50
MAHEU & MAHEU	C1901788	252,95
MARIO POULIOT	C1901789	42,94
MICHEL CLAVEAU	C1901790	20,00
MRC DE LA MITIS	C1901791	26,02
MYRIAM ST-LAURENT	C1901792	20,00
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	C1901793	81,73
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	L1900043	1 067,50
REVENU QUÉBEC	L1900044	2 626,41
RENÉ DAGENAI	C1901794	20,00
SYLVAIN CLAVEAU	C1901795	20,00
VILLE DE MONT-JOLI	C1901796	287,00
VILLE DE MONT-JOLI	C1901796	1 028,88
VISA AFFAIRES DESJARDINS	L1900045	21,75
VISA AFFAIRES DESJARDINS	L1900045	28,67
VISA AFFAIRES DESJARDINS	L1900045	215,81
GROUPE VOYER INC.	C1901797	2 058,72
GROUPE VOYER INC.	C1901797	72,04
		<hr/>
		15 440.91\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 7 employés	9 045.22 \$
Total des factures :	15 440.91\$
Totaux salaires et compte du mois :	24 486.13\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	4 800.27 \$
Salaires payés :	9 045.22\$
Reste à payer :	10 640.64\$

5. 2019-180

AUTORISATION DE PAIEMENT-ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 761801 pour l'installation et

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019

fabrication de l'enseigne de Bienvenue à l'entrée de la municipalité à Alyson Design & Mutlimédia au montant de 7 226.17\$.

6. 2019-181

AUTORISATION DE PAIEMENT-3^E VERSEMENT DE LA QUOTE-PART-MRC DE LA MITIS

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture 35737 à la MRC de la Mitis pour le 3^e versement de la quote-part au montant de 30 005.69\$.

7. 2019-182

**AUTORISATION DE PAIEMENT-EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.-
RÉCEPTION DÉFINITIVE**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la réception définitive pour les travaux de réfection de la route Harton projet 9070_006 au montant de 8 786.31\$ taxe incluse à Eurovia Québec Construction inc. (TECQ 2014-2018).

8. 2019-183

**NOMMER SIGNATAIRE POUR RENOUVELLEMENT DU PRÊT # 1-CAISSE
DESJARDINS**

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de nommer M. Magella Roussel, maire et Mme Tammy Caron, dg-sec-très comme signataire pour le renouvellement du prêt # 1 pour le solde à renouveler de 43 241\$ avec un taux d'intérêt de 4.370% pour 5 ans fermé.

9. 2019-184

PERRON ARRIÈRE-RÉFECTION DE LA PENTE

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter la réfection de la pente afin qu'elle soit conforme aux normes au montant de 1800\$ de plus sur la réfection du perron arrière par Planchers New Zone.

10. 2019-185

NOMINATION MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que les membres et officiers du Comité sont nommés par résolution du Conseil de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de nommer comme membre du Comité consultatif d'urbanisme la personne suivante : William Lévesque-Page à titre de membre résident et ce à compte du 3 septembre et 2019 et pour une durée de mandat de 2 ans.

11. 2019-186

SUIVI BUDGÉTAIRE

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale a affecté des sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles.

La liste est disponible pour consultation au bureau.

12. 2019-187

PARCELLE DE TERRAIN DU LOT 5 845 941 SUPERFICIE 472.5M²

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir une parcelle de terrain appartenant à la Fabrique de St-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT QUE le terrain borne celui de la salle municipale (lot 6 012 25);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'en sert pour ces activités de location salle et que celui-ci sert à des fins de stationnement;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire entretenir ce terrain convenablement afin de régler le problème de drainage qui persiste lors de la fonte des neiges;

POUR CES MOTIFS :

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat d'une parcelle de terrain du lot 5 845 941 appartenant à la fabrique de St-Joseph-de-Lepage d'une superficie de 472,5 m² pour la somme de 1.00\$ et permet à la fabrique l'usage de cette parcelle. Tel que sur le plan. Et nomme Mme Tammy Caron dg et sec-très et M. Magella Roussel maire à signer au nom et pour la municipalité les documents requis à l'achat.

13. 2019-188

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DU 5^E RANG OUEST (9070 009)

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'offre de service professionnelle pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet du 5^e rang Ouest (9070_009) estimé à 10 560\$, *cependant, les coûts seront facturés uniquement en fonction des heures réalisées.*

14.

AFFAIRES NOUVELLES

15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

16. 2019-189

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, déclare la clôture de l'assemblée à 20h15.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20 h.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____ .

Magella Roussel, maire